



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 74 (dont 12 procurations)

N°12 J/

OBJET :

**BUDGETS
PRIMITIFS 2020**

**BUDGET ANNEXE
PRU DE PRESLES**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **30 JUIL. 2020**

Publiée ou notifiée

le : **30 JUIL. 2020**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment la cinquième partie – livre 2 – Titre 1 et l'article 5216-8,

Vu le Code Général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

Vu la Loi de Finances pour l'année 2020 du 28 décembre 2019,

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et l'Ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriale reportant les dates limites d'adoption des budgets primitifs au 31 juillet 2020,

Considérant la réception des notifications fiscales pour l'année 2020, des notifications de dotations de l'Etat pour l'année 2020,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil le projet de Budget Primitif Annexe PRU de Presles pour l'exercice 2020 qui présente les prévisions suivantes :

En section d'Investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **3 980 866,75 €**.

En section de Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **4 376 210,54 €**.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2020 abonde une avance remboursable s'élevant à la somme de **695 856,21 €**.

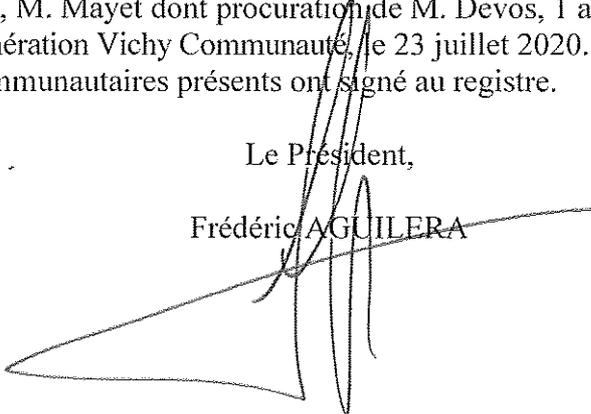
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve cette proposition,
- Vote le budget qui lui est présenté :
 - a) au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - b) au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 contre : Mme Réchard, M. Sigaud, M. Mayet dont procuration de M. Devos, 1 abstention Mme Verrière), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBRATION N° 12 J/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET
2020 - BUDGETS PRIMITIFS 2020 - BUDGET ANNEXE PRU DE PRESLES

Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 30/07/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 23jui2020_12J

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23jui2020_12J-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 12 J.pdf (99_DE-003-200071363-20200723-23JUI2020_12J-DE-1-1_1.pdf)